

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
INSTALLATION
D'UNE POMPE A
CHALEUR DANS
LES LOCAUX DE
L'HOTEL DE VILLE
- DEMANDE DE
SUBVENTION**

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'équiper les locaux de de l'Hôtel de Ville d'un dispositif de pompe à chaleur pour optimiser et réduire ses consommations d'énergie.

L'apport de chaleur l'hiver dans les bureaux sera uniforme et la fraîcheur l'été amélioreront les conditions de travail ainsi que la qualité d'accueil pour les usagers. En outre, cet équipement permettra de favoriser une meilleure durée de vie du matériel informatique.

Le montant des travaux s'élève à 202 525.00 € HT + 7 148.00 € HT de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du plan France relance 2021.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.02.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.02.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17 FEV. 2021

DEPENSES H.T.		RECETTES		%
Installation d'une pompe à chaleur Hôtel de Ville + Maîtrise d'œuvre	Etat	167 738.40		80
	Ville de Castelnaudary	41 934.60		20
	TOTAL	209 673.00	TOTAL	209 673.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan France relance 2021.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2021, opération 9001.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 février 2021.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 FEV. 2021 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 FEV. 2021 Par publication le : 17 FEV. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL	
---	---

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210213-DB202124-DE
Reçu le 16/02/2021